



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 9 février 2023

Le neuf février deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 3 février 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ, M. Vincent CAILLÉ et M. Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU), Mr Stéphane ENTÈME (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Vincent CAILLÉ)

Secrétaire de séance : M. Christian MAILLARD

2023-02-09-007 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT AU SEIN DES SERVICES DE L'ENFANCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Considérant ce qui suit :

En raison des difficultés à faire face aux différentes absences au sein des services (arrêts maladie, congés, formations...), il est envisagé de créer un poste d'un agent polyvalent, à temps complet, dans le cadre d'emploi d'agent social territorial, qui pourrait pallier les différentes absences au sein des services de l'enfance.

Le profil envisagé de cet agent est une personne disposant d'un CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) (ayant une expérience en accueil collectif crèche, pôle, enfance, école). Dans ses missions, cette personne pourrait effectuer des tâches de ménages avec une présence sur les temps forts où il y a le plus d'enfants présents à la petite crèche.

Intervention : période scolaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Crèche	Crèche	Pôle enfance	Crèche	Crèche
8h45 / 16h15	8h45/16h15	11h / 16h30	8h45/16h15	8h45/16h15
15h à 16h15 (aide au pliage de couche si besoin)		Après-midi : Ménage de l'école 3M : 16h30 /18h30		15h à 16h15 (aide au pliage de couche si besoin)

Intervention : Période de vacances

- Planning à déterminer en fonction du remplacement de l'agent à effectuer.



Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce poste d'agent polyvalent au sein des services de l'enfance.

De plus, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en cas d'impossibilité de recruter un agent titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la création d'un poste permanent à temps complet d'un agent polyvalent, dans le cadre d'emploi d'agent social territorial ;
- AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel en cas d'impossibilité de recruter un agent titulaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Christian MAILLARD

Le Maire
Benoît COUTEAU